AULT

# La gestion du trait de côte en débat

Au cours de son assemblée générale, samedi 25 août, l'association Ault environnement a relancé le débat sur la protection et la mise en valeur du littoral.

e plan de prévention des risques (PPR) des falaises plcardes a été au centre des discussions, tors de l'assemblée générale de l'association Ault environnement, qui s'est tenue samedi matin à la salle Daurelly.

Les membres présents ont eu d'abord à se prononcer sur l'opportunité de mener une action en 
appel devant la cour administrative de Douai (59). « Nous alions 
vous demander de voter, cur ces 
procédures coûtent cher et engagent 
les finances de l'association, prévient le président, Bernard Motuelle. Mais, il s'agit de la suite logique d'une action engagée par l'association en 2016 et qui correspond 
aux statuts, à savoir la défense du 
littoral et du front de mer. »

#### UNE MAJORITÉ POUR POURSUIVRE LA PROCÉDURE

Il détaille : « Le tribunal administratif d'Amiens a donné raison à l'association, qui avait déposé un recours contre l'arrêté préfectoral sur le plan de prévention des risques des falaises picardes. Celui-ci était donc annule, mais le ministère de la Transition écologique de Nicolas Hulot a interjeté appet de cette décision, le 5 juillet 2018. Il faut donc que l'on poursaive la procédure devant le tribunal de Douai, avec un cabinet d'avocats, que nous allons aider pour la constitution du dossier. »

Cette délibération a obtenu la majorité au cours d'un vote à bulle-



Xavier Designquères a lancé le débat sur la gestion du trait de côte et propose d'animer les prochaînes rencontres.

## LES AUTRES POINTS

## Intérêt général

Le président a informé que le litige entre l'association et le service des finances publiques sur le caractère d'« intérêt général » est tranché de manière favorable depuis juillet. « Mais on nous doit toujours la somme de 500 euros », plaisante-t-il. Après cinq ans de procédure, l'association peut délivrer des recus fiscaux à ses donateurs.

## « Déboisement illégal »

Une plainte a été déposée auprès du tribunal d'Amiens, pour « un déboisement illégal » au Moulinet. « Des défrichements et des abattages d'arbres ont été conduits sans autorisation préfectorale et dans un espace boisé classé. Par ailleurs, des infractions ont été commises au regard de la législation relative aux habitats naturels », signale le président.

tins secrets.

Dans le même registre et à la fin de la réunion, l'un des membres de l'association, Xavier Desjonquères, a présenté les bases d'un débat sur « la gestion du troit de côte à Ault ».

#### INTERVENTIONS LORS DES CONSEILS B'ADMINISTRATION

Mais, auparavant, afin de mettre le public dans l'ambiance, un extrait du documentaire « Littoral, alerte à l'érosion », diffusé sur La chaîne parlementaire (LCP), a été projeté. « Il y a un lien sur notre site Internet et vous pouvez le regarder en entier. Mais déjà là, vous avez un aperçu de quelques idées reçues sur l'érosion des falaises. Des commentaires de journalistes, qui ne correspondent pas à la réalité, des élus, aui baissent les bras, et des scientifigues, toujours les mêmes, qui disent que c'est inexorable, dénonce Xavier Desjonquères. Nous habitons sur place et avons la connaissance du terrain. C'est pourquoi, je pense que nous pouvons apporter des contributions constructives. Aussi, je vous propose des rencontres, afin de débattre et de répondre à plusieurs questions sur les plans économique, social et cultu-

Bernard Motuelle lui emboîte le pas et propose à l'assemblée: «Ceux qui souhaitent intervenir peuvent venir aux conseils d'administration.» © CAROS BA SUM